

# La fortune de Créon ou le legs Bertal

**Bernard GALLINATO**

Cette histoire se déroule au cœur de l'Entre-deux-Mers, dans la charmante petite bastide de Créon.

Tout commence au début du siècle dernier. Un jour, un train s'arrête en gare de Créon. Cela n'a rien d'original puisque le passage du train y est quotidien à cette époque. La ligne Bordeaux-la Sauve existe depuis 1873 pour le trafic des marchandises et la compagnie d'Orléans dote ensuite la localité d'une gare de voyageurs en 1892. (Si la gare de marchandises se maintiendra longtemps, le train de voyageurs, si commode, qui desservait Floirac, Latresne, Créon, la Sauve, disparaît avant la seconde guerre. Aujourd'hui, il n'y a plus de rail et au tracé ferroviaire a succédé une piste cyclable, la piste Lapébie où il est extrêmement agréable de se promener en vélo ).

Ce train qui, un jour de l'année 1903, on n'a pas la date exacte, arrive en gare de Créon présente une particularité. Sont attachés à la locomotive des Wagons plombés. On ouvre ces Wagons et on découvre la caverne d'Ali Baba. Apparaissent des bibelots en tout genre, une quantité énorme de tableaux, du petit mobilier et, quelques temps plus tard, la commune de Créon reçoit de l'argent, beaucoup d'argent.

Pour comprendre, remontons longtemps en arrière, sous la Restauration, vers 1825. Un petit garçon joue sur la place de la Prévôté de Créon. Du moins on peut l'imaginer, car sa famille vit à proximité dans la rue Saint-Genès, une des quatre voies principales de la bastide qui débouchent sur la place, espace de jeu idéal pour les enfants (la rue Saint-Genès changera plusieurs fois de nom : rue du maréchal Pétain, rue du général de Gaulle et aujourd'hui rue du Docteur Fauché, une personnalité locale). Ce petit garçon joue donc avec ses copains sur la place entourée d'arcades avec sa halle que la municipalité fera démolir en 1872 pour cause de vétusté paraît-il. Il se nomme Victor Antoine Bertal ou plutôt Antoine Bertal dit Victor. Il est né en 1817.



Le père est marchand drapier. Le commerce est une tradition familiale chez les Bertal. La vie aurait pu continuer pour cette famille dans ce petit bourg paisible si proche de Bordeaux. Mais voilà qu'un jour le père décide de quitter Créon et d'aller s'installer à Toulouse, avec sa famille. Si son sens des affaires pèse sur sa décision, il existe une seconde raison à ce départ. Il est bonapartiste et reste fidèle à ses convictions. Ce n'est pas bien perçu dans un bourg où l'on s'adapte aux circonstances nationales, où on loue le régime en place et honni le précédent. Les délibérations du conseil municipal montrent à quel point on est résolument monarchiste sous la Restauration et la Monarchie de Juillet avant de redevenir bonapartiste puis d'adhérer à la République. Les Créonnais seront plus tard largement pétainistes, puis gaullistes. La famille s'installe donc à Toulouse où le jeune Bertal va grandir. On ignore ce que fut son adolescence et s'il fit des études. En tout cas, parvenu à l'âge adulte, Il se lance lui aussi dans le commerce et ouvre une chaîne de magasins, « Maison du mendiant » où il vend des vêtements et passementeries, l'un à Toulouse et des succursales dans plusieurs villes. Il amasse ainsi une petite fortune et devient un bourgeois respectable dont il reste un portrait. D'ailleurs, il acquiert une demeure au cœur de Nice, rue Lamartine. C'est là, dans cette villa cossue, qu'il poursuit son activité et passe ses années de vieillesse C'est une grande et belle demeure avec un rez-de-chaussée, deux étages, avec cinq chambres, deux caves et une cour avec magasin et remise. L'inventaire après décès qui sera dressé est révélateur de son niveau d'aisance. Sans entrer dans les détails, en voici un aperçu : un grand nombre de meubles avec, par exemple, sept lits acajou, trente fauteuils, huit canapés..., des armoires à linge très garnies : 86 draps, 23 douzaines de serviettes, 40 nappes, 53 chemises, 14 jaquettes de redingote, 6 pardessus..., près de 200 livres dans la bibliothèque, consacrés aux grands auteurs de la littérature française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, près de 1800 bouteilles de vin dans les caves, surtout du Bordeaux, donc un connaisseur, 600 pièces d'argenterie, près de 700 bijoux, 420 tableaux et objets d'art, donc un collectionneur, enfin dans la cour des volières avec de nombreux faisans et une cinquantaine d'oiseaux de différentes espèces.

Le 21 janvier 1895, âgé de 78 ans, Victor Antoine Bertal meurt. Trois ans auparavant, il avait songé à rédiger un testament olographe dans lequel figurent de nombreux légataires, le principal étant la ville de Créon.

L'histoire de ce legs occupe plus d'un siècle et elle se déroule en quatre temps.

- Il faut, en premier lieu se demander ce qui a pu conduire le testateur à léguer une grosse partie de sa fortune à Créon.
- Il apparaît qu'entre le décès de Bertal et la liquidation de la succession, plus de huit années se sont écoulées, ce qui laisse supposer que la dévolution successorale ne s'est pas faite sans difficultés. Il faudra donc faire état des causes de ces contretemps.
- Surtout, le contenu du legs avec les conditions qui y sont attachées mérite un examen détaillé.
- Enfin, la destinée du legs et ce qu'il en reste aujourd'hui nous conduira au terme de cette histoire.

## **I – Les causes du legs à Créon**

Dans son testament, Bertal explique ses dernières volontés. Il apparaît clairement que son départ de Créon jadis a été une souffrance pour lui. On sait bien que les premières années de la vie peuvent

marquer l'individu pour toute son existence Il évoque la chère ville de son enfance qu'il n'a jamais oubliée et à laquelle il est resté très attaché. Cela n'est pas dit, mais peut-être désire-t-il aussi laisser des traces de lui à Créon pour montrer qu'il a réussi. C'est là une raison positive, affective qui, à elle seule, se suffit.

Cependant, Bertal a une famille, une épouse d'abord, des neveux et nièces. Mais c'est un homme qui vit dans une solitude froide. Il déclare dans son testament qu'il a à se plaindre de sa famille qui ne lui a guère témoigné d'affection et d'égards. Quant à sa femme, Antoinette Cazal, il en est séparé depuis cinq ans lorsqu'il rédige son testament en 1892 ; elle est domiciliée à Toulouse tandis qu'il occupe sa demeure niçoise. C'est pourquoi, il déclare qu'il préfère disposer de sa fortune en faveur de sa ville natale.

Mais la ville de Créon ne va pas tout recevoir. La veuve a une fortune personnelle et ne revendique rien. Elle va toutefois recevoir l'usufruit d'une partie des biens de la succession. Quant aux sept ou huit membres de sa famille, neveux et petits neveux, nièces et petites nièces, il leur laisse quelque chose malgré leur ingratitude. Ils vont se partager 60000 francs (environ 150 000 euros aujourd'hui) Plusieurs familles créonnaises reçoivent également de l'argent, ce qui laisse supposer que Bertal avait conservé des relations dans sa ville natale. À noter que parmi les légataires figure un dénommé Rabion, son meilleur camarade de jeunesse. C'est dire l'importance que revêt ce passé lointain pour Bertal. Une somme va également à l'église pour que soient célébrées huit messes par an pour la famille Bertal. Enfin la coquette somme de 25000 francs est attribuée à la dame qui a entretenu sa maison et a assisté cet homme seul et parfois malade pendant plus de 11 ans. Donc, près d'une vingtaine de legs particuliers, hormis celui attribué à Créon.

Mais ce n'est pas tout. Bertal avait deux frères, Bertal aîné et Adolphe Bertal, commerçants eux aussi, tous deux décédés depuis longtemps au moment du testament et couverts de dettes. D'ailleurs, une faillite avait été prononcée contre eux et, lorsque Bertal rédige son testament, les créanciers des deux frères restent impayés. Le testateur introduit la disposition suivante dans son testament : « Mes deux frères ayant fait de mauvaises affaires, je désire payer intégralement leurs dettes, qu'ils soient l'un et l'autre réhabilités, je désire et je prie que ce soit la première somme qui devra être payée après ma mort, je présume que cela se montera à quatre-vingt-mille francs ». Aujourd'hui, le droit de la faillite n'existe plus ; s'y est substitué le droit des entreprises en difficulté ; on essaye, autant que possible de sauver l'entreprise et de prendre en considération les intérêts des salariés , tandis que jadis, le failli était frappé de sanctions et des mesures de déchéance étaient prononcées contre lui . Infamantes, elles rejaillissaient sur l'honneur de la famille. Chez Bertal, il n'y a pas de sentiment fraternel, il n'y a pas non plus d'attention particulière pour les créanciers. Il veut simplement en épongeant le passif et en obtenant la réhabilitation de ses frères que l'honneur familial soit sauf (Il reste qu'aujourd'hui, même s'il n'y a plus de faillite, plus de sanction, il y a parfois beaucoup de détresse chez les employeurs en dépôt de bilan. Il existe d'ailleurs une association, Apesa (aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe) pour apporter du soutien à ces hommes en souffrance).

Mais le principal souhait du testateur est de gratifier la commune où il est né. Mais les choses ne vont pas se dérouler simplement.

## **II – Les difficultés d’attribution du legs.**

En 1895, le maire de Créon, un médecin, le docteur Saligues, informe son conseil : un certain Bertal, qu’il ne connaît pas, a donné sa fortune à Créon. Il semble que l’actif successoral est important. C’est donc une aubaine pour cette commune pauvre qui, à part son marché, n’a pas beaucoup d’activités. Avant d’accepter la succession, le notaire de Créon est chargé de se mettre en rapport avec son confrère niçois détenteur du testament afin d’en connaître les dispositions. Quand le conseil municipal a connaissance de l’importance du legs, il s’empresse de l’accepter à l’unanimité.

L’année suivante, deux des légataires neveux de Bertal, entament une action en justice contre la commune de Créon pour faire prononcer la nullité du testament. Ils développent une argumentation en alléguant surtout que leur parent aurait été atteint de trouble cérébral au moment de la rédaction de son testament, ce que réfute le tribunal compte tenu des éléments dont il dispose. En décembre, un jugement du tribunal de Nice maintient les dispositions testamentaires, ce que confirme la cour d’appel d’Aix. On est alors le 24 janvier 1898. La commune a pris un avocat de Bordeaux qui, à différentes reprises se rend à Nice ce qui engendre des frais élevés à répartir entre la commune et les différents légataires de Créon, ce qui retardera encore les choses car certains se montreront frileux pour supporter leur part de frais.

L’affaire se complique lorsque tous les légataires naturels et créonnais se coalisent pour demander la nullité du legs de 80000 francs destiné à régler les créanciers des deux frères Bertal. Apparemment, le de cujus était mal informé sur la véritable situation de ses frères faillis dont le passif excède, en réalité 300 000 francs, somme à laquelle il faut ajouter frais et intérêts qui se sont accumulés depuis 20 ans. Pour désintéresser les créanciers, il faudrait consacrer presque toute la fortune de Bertal au règlement du passif, ce qui reviendrait à anéantir toute la partie essentielle des dernières volontés du testateur et ne rien laisser aux légataires. On est pris entre le désir de respecter les dernières volontés de Bertal et on applique un principe de droit civil et celui de désintéresser les créanciers, sans quoi il ne peut pas y avoir de réhabilitation des faillis et on applique les règles du droit commercial. En juillet 1898, le tribunal de Nice déclare nul le legs fait aux frères considérant que Bertal a voulu consacrer la somme de 80 000 francs au règlement du passif en question, ce qui ne permet pas la réhabilitation des frères ; par conséquent cette disposition testamentaire n’a plus de raison d’être et le tribunal juge que la somme en question doit être remise à la masse de la succession pour être attribuée aux autres ayants droits.

Ensuite, les opérations de liquidation vont durer. Le notaire niçois achève de dresser l’état de liquidation en 1899. Son travail est soumis à l’homologation du tribunal de Nice. Sans insister sur les retards et lenteurs de la part des liquidateurs, l’affaire Bertal touche à sa fin en 1903 et la délivrance des legs peut avoir lieu.

Quel est donc le contenu du legs attribué à Créon ?

## **III – Un legs considérable assorti de conditions.**

Entre temps, pendant que le règlement de la succession était retardé par les difficultés évoquées, s’est posée la question du sort de la villa. La veuve a ordonné la vente sur licitation de l’immeuble,

c'est-à-dire la vente aux enchères de ce bien indivis. Quant au mobilier de la villa, il est déposé dans les magasins de la Société niçoise des transports et déménagements.

Comme la villa, les gros meubles, le vin et les bijoux sont finalement vendus et le produit de ces ventes viendra grossir la part de chacun. On a vu ce qu'allaient recevoir les légataires particuliers. La plus grosse partie de la fortune est donc attribuée à Créon. Il y a d'abord une somme d'argent importante : 300000 francs environ (1F=2,37 euros, soit plus de 700 000 euros). S'y ajoute du petit mobilier, des objets d'art et donc des tableaux, une collection de 300 ou 350 toiles environ. Bertal craignait de voir éparpillés ses trésors, symboles de sa réussite et on comprend d'autant mieux que le legs de ses toiles aille à sa commune de naissance. Beaucoup ont été achetées en Italie ; certaines sont d'inspiration anglaise ou hollandaise. Sans doute avait-il acquis des connaissances en matière d'art. Elles présentent un grand intérêt artistique; même s'il n'a pas collectionné des œuvres majeures provenant de grands noms, il a acheté des tableaux qui représentent vraiment une époque artistique. On y reviendra.

Les conditions, contrepartie du legs peuvent surprendre pour certaines. La commune va respecter en tous points les dernières volontés de son bienfaiteur.

D'abord 150 000 francs, placés en rentes sur l'État, iront aux pauvres de la commune et répartis entre le bureau de bienfaisance et le bureau d'assistance médicale.

Il est une deuxième condition, la plus importante sans doute. Bertal écrit la disposition suivante dans son testament :

« Je donne à la ville de Créon où je suis né pour en faire un musée, ma bibliothèque, mes livres, ma collection de tableaux et objets d'art de toute nature et ce que l'on nomme bibelots ».

Voilà une condition expresse : faire bâtir un musée. Dans la somme que reçoit la ville, 40 000 francs sont destinés à cette construction et 70 000 , placés en rente sur l'État, serviront à l'entretien du musée et à la rémunération du conservateur. Mais où ériger ce musée ? Bertal souhaite qu'on l'installe au-dessus de la mairie et que les tableaux y soient tenus en parfait état. Il souhaite aussi qu'on emménage au même étage un appartement pour une famille d'indigents. Il se trouve que la mairie de Créon est vétuste, obscure. S'y tiennent les audiences du juge de paix. Elle abrite aussi la geôle de la ville. Les archives conservent le registre d'écrou. Alors, maintenant qu'on est riche on va embellir l'existant, surélever le vieil immeuble qui va avoir deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et le musée est installé au deuxième étage auquel on accède par un bel escalier. Au-dessus de la porte est apposé une plaque en marbre : Musée Bertal. Le nouvel hôtel de ville , magnifique, ouvre ses portes en 1906. Le souhait de Bertal est exaucé. Il disait vouloir que Créon prenne de l'ampleur, ouvrir les esprits et apporter des distractions dans cette ville tant aimée, un précurseur de l'éducation populaire en somme. Et la municipalité a nommé un conservateur qui se nomme Gratton. Lequel recevra quelques centaines de francs chaque année. Il existe une photo de ce musée. Et tout le monde vient voir, surtout les jours de foire qui amènent des étrangers à la ville. Créon, tout à coup, prend de l'importance. Gratton est un artiste peintre. Il s'occupe de la restauration de certaines œuvres, des retouches et de l'accrochage des toiles ; il élimine les œuvres qui lui paraissent les moins intéressantes et les fait accrocher dans l'église et l'école des filles. En 1898, cette disposition testamentaire avait fait réagir certains héritiers naturels qui déployaient tous les

arguments possibles pour empêcher la commune girondine de recevoir le legs. Ils raillaient la manie qu'avait leur défunt oncle de collectionner des œuvres d'art et considéraient que le futur musée de Créon ne présenterait guère d'intérêt.

En tout cas, cette condition fondamentale attachée au legs, sur laquelle nous reviendrons, est respectée.

Don aux pauvres, musée... Troisième condition à présent : Bertal donne 4000 francs pour la construction de son monument funéraire dans le cimetière de la ville qui acquiert, à cet effet, une concession perpétuelle. Ainsi le 8 août 1906 est dressé le procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter et ce monument imposant est érigé à l'entrée du cimetière où il existe toujours, bien entretenu, avec sa colonne en pierre jaune.

Autre condition encore. Une partie du legs, soit 15000 francs, sera placée à 3 %. Les intérêts produits, soit 450 francs seront remis chaque année « à la plus digne, la plus sage des demoiselles de Créon qui devra être couronnée rosière depuis l'âge de 16 ans ». Il appartiendra au conseil municipal d'arrêter la liste des candidates et de proclamer rosière, après délibération, celle qui obtiendra le plus de voix après un vote à bulletin secret. Ainsi naît, avec le testament Bertal, la tradition de la rosière de Créon. Chaque année, après la désignation de la jeune fille, a lieu une grande fête sur la place de la prévôté, avec défilé. Le cortège va chercher la reine de la fête chez elle puis la conduit à l'hôtel de ville. Le parcours commence à travers la ville, monsieur le maire en tête, la jeune fille à son bras, avec un passage obligé au cimetière sur la tombe d'Antoine Victor Bertal. Le conseil municipal précise bien, dès la première fête, qu'il s'agit d'une fête laïque. On est à l'époque de la poussée radicale et, à Créon, comme dans bien d'autres lieux, tout est prétexte pour attiser le conflit avec les cléricaux. La première rosière se déroule le 2 septembre 1907. C'est pharaonique. Il y a beaucoup d'argent. D'ailleurs, la commune fait, par exemple, composer un hymne à la rosière par l'orchestre symphonique de Paris. La rosière reçoit beaucoup d'argent, 450 francs, ce n'est pas rien ; c'est la moitié du salaire annuel d'un instituteur débutant à l'époque. Il y a de l'argent en jeu. C'est pourquoi la deuxième fête de la rosière, en 1908, se passe mal. Il y a eu égalité de voix entre deux jeunes filles. Le conseil municipal décide de décerner le titre et d'attribuer la rente à la plus âgée. La nouvelle se répand dans Créon. C'est un charivari indescriptible. Un vacarme effrayant se produit à coups de casseroles, de marmites, d'instruments de musique les plus divers. La société des fêtes menace de démissionner. La préfecture estime qu'il faut annuler l'élection. Une autre rosière est alors élue et la plus âgée évincée. En juillet eut lieu la fête du couronnement. Elle fut magnifique et tout semblait terminé. Hélas non. Le maire reçoit, par ministère d'huissier une demande en dommages-intérêts adressée par la précédente élue au bénéfice de l'âge. L'affaire va devant le juge de paix, très embarrassé par cette affaire. La candidate évincée, bien défendue par son avocat, maître Laviolette, recevra 100 francs de dédommagement payés par la commune. Mais passé 1908, il n'y eut pas d'autre incident.

Pendant la guerre de 14, la tradition n'est pas interrompue. On continue à couronner la rosière sans fête, sans éclat à la mairie. Durant la seconde guerre, il n'y a aucune manifestation ; les rosières seront désignées a posteriori ; on couronna en groupe les jeunes filles désignées.

Cette tradition se perpétue aujourd'hui et la fête se déroule chaque année fin août-début septembre, une belle tradition qui offre un moment de liesse aux habitants de Créon. Les jeunes filles désignées ne reçoivent plus autant d'argent que par le passé. On leur offre le costume de la cérémonie et un peu d'argent pour acheter un ordinateur portable ou un smartphone.

Mais ce n'est pas tout. Dans le testament une autre somme de 15000 francs est prévue avec le même intérêt au taux de 3 %. Cet argent sera donné, écrit Bertal à « un des jeunes gens qui sera reconnu le plus intelligent, le plus instruit et d'une conduite irréprochable. Il faut qu'il ait atteint l'âge de quatorze ans, qu'il ait l'aptitude, le goût pour les arts, le dessin, la peinture ». Donc pour Bertal, homme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la beauté et la fantaisie pour les filles, l'intelligence et le sens artistique pour les garçons.

Et donc Bertal fait naître une autre tradition créonnaise qui existe encore aujourd'hui, celle du rosier. Chaque année, les garçons ayant atteint 14 ans dans l'année, sont invités à venir témoigner de leur goût pour les arts en réalisant un dessin. Un jury désigne le gagnant. Si chaque année a eu sa rosière, certaines années il n'y a pas eu de candidat pour se soumettre à l'exercice requis.

#### **IV – La destinée des toiles et du musée.**

Lorsque les tableaux et objets d'art arrivent à Créon, ils sont installés dans le musée. En 1910, un conseiller municipal signale la disparition d'un tableau qu'il avait pu remarquer autrefois et qu'il ne retrouve nulle part. Lors d'une autre séance du conseil municipal, on indique que le tableau n'a pas été retrouvé et les choses en restent là. En tout cas, pendant quelques années, le musée fonctionne bien avec son gardien Gratton. Pendant la première guerre, on a la tête ailleurs. Plus personne ne vient au musée. Les toiles sont enfermées à clef. Monsieur Gratton est licencié. À partir de 1920, le musée de nouveau ouvert vit au ralenti. Plusieurs gardiens se succèdent.

Pendant la deuxième guerre, Créon est en zone occupée. Les Allemands sont présents dans la bastide pendant toute la durée des hostilités. Des dames âgées qui étaient petites filles à cette époque racontent que ces jeunes hommes étaient gentils et leur faisaient faire des tours de side-car sur la place de la prévôté. Mais les adultes étaient méfiants. Concernant la collection de tableaux, ne vont-ils pas s'en emparer ? Alors les toiles sont cachées chez les habitants, chez les uns, chez les autres. Le musée est dissout. On espère qu'un jour il se reconstituera. A la fin de la guerre, on regroupe les toiles, mais on ne retrouve pas tout. En tout cas, ce qu'il reste de la collection est placé sous une grande verrière, brisée lors d'un violent orage. Certaines toiles sont endommagées et d'autres perdues à tout jamais. Il en reste environ 120 après ces épisodes désastreux. Le stock a beaucoup diminué.

Au début des années 50, le jeune maire dynamique de Bordeaux entend développer une politique culturelle d'ampleur. Voilà qu'arrive au musée des Beaux Arts de la ville une jeune conservatrice, Gilberte Martin-Méry. Elle apprend qu'il existe une collection de tableaux à Créon. Elle vient faire une visite. Même si elle ne dit pas ce qu'elle ressent, elle constate le gâchis, car les tableaux ne sont pas entretenus, pas préservés des variations de température. Elle contacte Robert Mesuret, inspecteur des musées de province. Ce dernier informe le maire de sa visite à Créon et précise qu'il sera accompagné de son collègue, inspecteur général des musées de province, Jean Vergnet-Ruiz.

Une fois sur place, les deux hommes constatent les dégâts d'une collection non entretenue et fortement diminuée. On est alors bien loin de la condition initiale du legs. Robert Mesuret se met d'accord avec le maire. Il est décidé que les toiles, du moins celles présentant le plus d'intérêt, quitteront Créon pour être réparties dans deux musées de peinture, celui de Bordeaux et celui de Libourne. Il est indiqué que le dépôt serait provisoire et révoquant. C'est ainsi qu'en 1952, 41 tableaux sont déposés au musée des Beaux Arts de Bordeaux et 29 à celui de Libourne dont le conservateur est Robert Martrinchart.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Dix ans plus tard. Un médecin créonnais à la retraite, le docteur Jarry, qui s'intéresse à la vie et à l'histoire de Créon où il a exercé trouve regrettable la disparition du musée et le départ des tableaux. Des travaux sont donc entrepris et la commune réclame aux musées de Bordeaux et Libourne le retour des toiles. C'était en 1964. Gilberte Martin-Mery se dit prête à les restituer, mais demande une indemnité de conservation des tableaux qui pourrait représenter 250 à 300 francs par mois. Le conseil municipal de Créon propose que le principe d'une indemnité pourra être étudié lorsque le musée sera mis à la disposition du public. En tout cas, en 1966, les tableaux ont été remis, 35 au total. Il en manque 6 que réclame le maire. Sont-ils revenus un jour ? On l'ignore. En 1968, Libourne doit à son tour restituer les tableaux déposés en 1952. Le conservateur réclame, quant à lui une indemnité de restauration de certaines toiles dont un portrait d'enfant attribué à Jean Raoux envoyé au Louvre pour réfection. En 1968, un représentant de la Direction des musées de France a effectué une visite à Créon et constaté que la ville possède effectivement, après travaux, un local apte. Mais il souligne aussi la nécessité de recruter un conservateur inscrit sur la liste d'aptitude des conservateurs de musées, ce que rappelle le Directeur des Musées de France, Jean Chatelain. En tout cas, le musée de Créon commence une nouvelle vie qui va s'achever au début de ce siècle. En 2004, ce qu'il reste du fonds est déposé au musée des Beaux Arts de Libourne, suite à une convention passée entre le maître de Créon Jean-Marie Darmian et la conservatrice madame Marguerite Stahl qui fera restaurer bien des œuvres. En 2006, les toiles font l'objet d'une exposition à la chapelle du Carmel de Libourne et un magnifique catalogue de l'exposition est publié par le Festin en 2006, sous le titre « Éloge du collectionneur. Antoine-Victor Bertal ».

Madame Stahl écrit : « Nous ne pouvons aujourd'hui répertorier qu'une infime partie des œuvres inventoriées par le notaire en 1895, après le décès de Victor Bertal. Il s'agit d'une perte irrémédiable, d'un vrai désastre. Ici ou là, des tableaux existent encore, accrochés au mieux dans un salon, d'autres sont perdus pour toujours. Quelle négligence, quel vandalisme et quelle ignorance ont permis de poursuivre durant plus d'un demi-siècle cette destruction ! ». Le musée de Libourne conserve les restes de la collection, soit 60 pièces environ dont une bonne partie figurent dans le catalogue.

### **Présentation de quelques œuvres.**

- Jacopo del Casentino, peintre florentin de l'école de Sienne, 1ère moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, *Vierge à l'enfant*. Panneau qui faisait partie d'un triptyque destiné à la dévotion. Les autres parties ont été perdues. C'est là un exemple des démembrements maladroits dont la collection a souffert.

- Autre peintre de l'école siennoise, Matteo di Giovanni, XV<sup>e</sup> siècle. Il existe 3 panneaux intitulés *La légende de Romulus et Rémus*. On voit ici *L'accouchement de Rhéa Silvia*, la vestale qui donne naissance aux deux jumeaux. (Tableau 2, Amulius dépose les jumeaux sur le Tibre et tableau 3, Les jumeaux recueillis par le berger Faustulus). Ces panneaux servaient vraisemblablement à décorer des coffres.
- Anonyme, *La Résurrection*, tableau de l'école italienne du XVI<sup>e</sup> siècle.
- Anonyme, œuvre de l'école italienne du XVI<sup>e</sup> encore, *La multiplication des pains et des poissons*. Il s'agit du fragment d'une peinture plus vaste qui fut sectionnée sur la partie supérieure et les côtés. La composition est recentrée sur la jeune femme au premier plan. On conserve le sujet religieux, mais on intègre des personnages habillés selon la mode du temps.
- Le tableau suivant, du XVI<sup>e</sup> siècle ne provient pas de l'école italienne. Il provient de l'atelier de Lucas Cranach l'Ancien, un peintre très populaire Outre-Rhin en son temps, *La Crucifixion*.
- *La Sibylle libyque*. Le tableau provient d'un peintre anonyme du XVI<sup>e</sup> siècle, de l'école flamande en tout cas. On voit la prophétesse de Lybie tenant dans sa main une précieuse coupe d'orfèvrerie. En haut à gauche on remarque l'inscription S. Libyca. L'artiste flamand était sans doute proche de Pieter Van Mol.
- Le *Portrait d'une dame de qualité*, XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècle, attribué à l'atelier de Sofonisba Anguissola. Cette artiste peintre italienne était spécialisée dans les portraits. En 1559, elle arrive à la cour d'Espagne de Philippe II. Son épouse Élisabeth de France en fait une de ses dames d'honneur. Elle devient peintre officielle de la cour. Tableau bien restauré de cette dame au regard éloquent. C'est un beau visage avec toute la poésie qui se dégage de l'expression de ses larges yeux noirs.
- *Portrait d'Anne d'Autriche*, XVII<sup>e</sup> siècle. Portrait qui provient de l'entourage de Henri Beaubrun. Ce peintre français, comme son frère Charles, fut peintre à la cour des rois Louis XIII et Louis XIV. Il excella dans les portraits des reines, donc un portraitiste mondain.
- Encore du XVII<sup>e</sup> siècle, un *Portrait de femme en Diane* attribué à Jan Mytens, peintre néerlandais. Le modèle est représenté sous les traits de Diane tenant une flèche dans sa main gauche. Les représentations de Diane abondent à cette époque.
- *La brodeuse à la bougie*, œuvre attribuée à Jean-Baptiste Santerre. Ce peintre français (XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup>) a fait de nombreux portraits.
- Ce tableau *La jeune fille à la fenêtre* est également attribué à Jean-Baptiste Santerre.
- Charles Joseph Natoire (XVIII<sup>e</sup>), *Le feu ou Vénus demandant à Vulcain des armes pour Énée*.
- Œuvre anonyme provenant de l'école française vers 1710 intitulé *La rixe*. Elle évoque une altercation dans une taverne. Le peintre fait vivre ses personnages. Il organise le mélange de groupes sociaux, associant aristocrates et gens du peuple.
- Toile provenant de l'entourage de Charles François Grenier de la Croix, dit Lacroix de Marseille (XVIII<sup>e</sup>), *Les cascades de Tivoli*. Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les paysagistes

français sont profondément marqués par le voyage en Italie et le séjour à Rome, le plus célèbre étant Joseph Vernet. Le peintre s'inspire donc de paysages italiens. Il peint un décor ici presque surnaturel. Il s'agit de Tivoli, l'un des plus célèbres sites des environs de Rome. En haut à droite, le temple de la sibylle.

- *La visite chez le fermier* d'un représentant de l'école belge (XIX<sup>e</sup>) Joseph Hendrik Hubert Liès. Ses œuvres se trouvent surtout dans les musées d'Anvers et de Bruxelles.

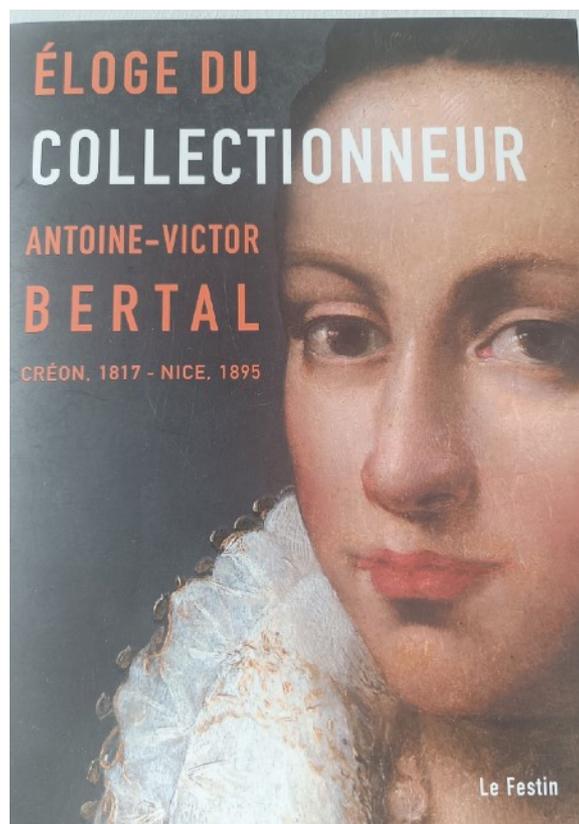
- Anonyme, deux *marines* de petites dimensions (8x17) provenant de l'école hollandaise. Les vues de ports et de navires reviennent inlassablement dans la peinture hollandaise du XIX<sup>e</sup> siècle.

- Anonyme, *Jeune femme au panier de fleurs*. École française du XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteur a vraisemblablement copié un dessin de Boucher.

- Deux gravures sur cuivre. Anonyme. *Danaé* d'abord, puis *La Vénus d'Urbino*. Des œuvres de Titien qui ont été abondamment copiées.

Le souvenir de Bertal, bienfaiteur de Créon, demeure dans la bastide avec son monument, une rue et une place qui portent son nom. Dans cette ville de la grande banlieue bordelaise, de 5000 habitants aujourd'hui, nombre de résidents nouveaux venus ignorent qui il était, ignorent que Créon lui doit la fête de la rosière qui, contrairement au musée, a résisté à l'usure du temps et ignorent que l'existence de la mairie est liée à la passion d'un vieil homme pour son village. Dans la mairie, au deuxième étage il reste quelques objets dans des cartons entreposés dans la salle des archives qui fut celle du musée. Quelques-uns sont tout de même placés sous vitrine. Il y en a peu, car leur importance a été nettement diminuée par un pillage régulier.

Ainsi s'achève l'histoire du legs Bertal faite de revers de fortune !





*La brodeuse à la bougie*



*Vierge à l'enfant*



*L'accouchement de Rhéa Silvia*